

We pioneer motion

Guide

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

Table des matières

1	Objectif et portée	3
2	Canaux de signalement	4
3	Catégories de préoccupations	6
4	Contenu du Signalement du Lanceur d'alerte	6
5	Procédure à la suite d'un Signalement par le Lanceur d'alerte	7
5.1	Dépôt d'un signalement	7
5.2	Rencontre en personne	7
5.3	Confirmation de la réception	7
5.4	Vérification de la plausibilité	8
5.5	Mener une enquête interne	8
5.6	Cas identifiés de Pertinence pour le Groupe	9
5.7	Clôture d'une enquête interne	9
5.8	Mesures correctives	9
5.9	Retour d'informations au Lanceur d'alerte	10
6	Protection des Lanceurs d'alerte et des parties concernées	10
6.1	Confidentialité	10
6.2	Interdiction des représailles	10
6.3	Exclusion de responsabilité	11
6.4	Protection et droits des parties concernées	11
7	Canaux de signalements externes	11

1 Objectif et portée

Ce document sert de guide sur le Dispositif de Signalement du Groupe Schaeffler, qui permet aux individus, connus sous le nom de Lanceurs d'alerte, de signaler des violations de la conformité, y compris des préoccupations liées aux droits de l'homme, aux questions environnementales et à d'autres comportements contraires à l'éthique ou illégaux impliquant Schaeffler, son personnel, ou des tiers, tels que des fournisseurs.

Un Lanceur d'alerte peut être toute personne, qu'il s'agisse d'un salarié de Schaeffler ou d'une personne externe, qui fournit des signalement de conduite inappropriée.

Le Dispositif de Signalement est ouvert à tous et recense tous les signalements, peu importe que le fait signalé affecte directement ou indirectement l'auteur du signalement.

Schaeffler s'engage à se conformer aux lois et réglementations à l'échelle mondiale et adhère à ses valeurs telles que décrites dans le Code de Conduite du Groupe Schaeffler¹ et le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux².

Pour soutenir ces engagements, Schaeffler a mis en place un dispositif central de signalement avec plusieurs canaux de signalement.

Les signalements sont traités par le département Compliance Forensics & Investigations de Schaeffler AG à Herzogenaurach, en Allemagne, sauf indication contraire dans la législation nationale ou selon la préférence du lanceur d'alerte.

Ce document fournit aux Lanceurs d'alerte des informations sur :






- Les canaux centraux de signalement disponibles, ainsi que les références aux canaux de signalement locaux lorsque les lois nationales l'exigent.
- Les catégories de violations de la conformité qui peuvent être signalées, y compris les préoccupations relatives aux droits de l'homme et à l'environnement.
- Les informations spécifiques que les lanceurs d'alerte doivent fournir lors d'un signalement.
- Le processus suivi après le dépôt d'un signalement.
- Les mesures mises en place pour protéger les Lanceurs d'alerte et les parties concernées.

¹ [Code de conduite | Schaeffler France](https://www.schaeffler.fr/fr/societe-france/groupe/code-of-conduct/)
(<https://www.schaeffler.fr/fr/societe-france/groupe/code-of-conduct/>)

² [Code de Conduite des Partenaires Commerciaux du Groupe Schaeffler](https://www.schaeffler.fr/fr/news_media/media_library/?tab=mediathek-pub&uid=80432197)
(https://www.schaeffler.fr/fr/news_media/media_library/?tab=mediathek-pub&uid=80432197)

2 Canaux de signalement

Schaeffler fournit plusieurs canaux de signalement centraux pour les Lanceurs d'alerte, notamment un système électronique, le téléphone, l'e-mail, le courrier et des options de signalement en personne. Ces canaux sont accessibles tant aux salariés du Groupe Schaeffler qu'aux parties externes.

	Système de signalement électronique	SpeakUp (https://schaeffler.speakup.report/en-GB/speakup-line/home)
	E-mail	investigations@schaeffler.com
	Téléphone Code PIN d'accès entreprise : 129150	Brésil: Numéro de téléphone : +55 11 4700 8838 Langues : Portugais, Anglais Chine: Numéro de téléphone : +86 4001201842 Langues : Chinois, Anglais Singapour: Numéro de téléphone : +65 6403 7051 Langues : Anglais, Malais, Chinois, Tamoul Allemagne: Numéro de téléphone : +49 800 181 8952 Langues : Allemand, Anglais États-Unis: Numéro de téléphone : +1 669 288 7154 Langues : Anglais, Espagnol Autres pays et langues: https://schaeffler.speakup.report/en-GB/speakup-line/phone-numbers Il peut être nécessaire d'entrer l'indicatif du pays.
	Courrier	Schaeffler AG Compliance Forensics & Investigations Industriestraße 1-3 91074 Herzogenaurach Allemagne
	En personne	Responsable de la Conformité Groupe Compliance & Corporate Security Industriestraße 1-3 91074 Herzogenaurach Allemagne compliance@schaeffler.com

Canaux de signalement locaux

Lorsque la législation nationale l'exige, des canaux de signalement locaux sont disponibles pour garantir la conformité aux exigences spécifiques de chaque pays.

Dans les pays où il existe une option de signalement local, le système de signalement électronique guidera les Lanceurs d'alerte afin de choisir entre le signalement central et le signalement local.

De plus, les Lanceurs d'alerte peuvent soumettre leurs signalements directement à un Représentant Local de la Conformité désigné, qui gèrera le signalement conformément aux réglementations locales.

Une liste d'annexes décrivant les exigences spécifiques de chaque pays, y compris les canaux de signalement locaux, est disponible à la fin du présent document.

À l'exception des signalements effectués en personne, les canaux de signalement répertoriés sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et prennent en charge toutes les langues.

Quel que soit le canal interne choisi, tous les signalements sont enregistrés dans le système central de signalement électronique géré par le département Compliance Forensics & Investigations.

Pour des questions générales sur les canaux de signalement, en particulier concernant le système de signalement électronique, ou pour des questions avant d'effectuer un signalement, le département Compliance Forensics & Investigations peut être contacté à investigations@schaeffler.com, ou vous pouvez contacter votre Représentant Local de la Conformité.

3

Catégories de préoccupations

Les Lanceurs d'alerte peuvent signaler des Violations potentielles de la Conformité, y compris des préoccupations liées aux droits de l'homme³, aux questions environnementales et à d'autres comportements contraires à l'éthique ou illégaux impliquant Schaeffler, son personnel ou des tiers, tels que des fournisseurs.

Cela inclut toute action menée par des salariés de Schaeffler ou des tiers (comme des fournisseurs ou des clients) qui pourrait enfreindre les lois ou les réglementations, entraînant éventuellement des problématiques juridiques ou des amendes pour Schaeffler. De telles actions peuvent également nuire aux actifs de l'entreprise, nuire à sa réputation ou aller à l'encontre des valeurs du Code de Conduite de Schaeffler ou d'autres politiques.

Les griefs personnels liés à la rémunération, aux promotions ou aux différends entre salariés ou avec les supérieurs hiérarchiques au sujet des obligations contractuelles, des règles et des procédures applicables sur le lieu de travail ne sont généralement pas considérés comme des Violations de la Conformité.

4

Contenu du Signalement du Lanceur d'alerte

Pour garantir un traitement efficace des signalements, les Lanceurs d'alerte doivent fournir des informations détaillées, notamment :

- Une description claire de l'incident (ce qui s'est passé, quand et où cela s'est produit).
- Informations sur les personnes impliquées, telles que les témoins, les auteurs ou les parties concernées.
- Toute preuve ou documentation à l'appui du signalement, comme des e-mails, des photos ou d'autres éléments.
- Si le Lanceur d'alerte souhaite rester anonyme ou s'il est prêt à fournir ses coordonnées pour le suivi.

Le système de signalement électronique permet de télécharger des pièces justificatives et offre une boîte aux lettres sécurisée pour une communication cryptée avec le bureau responsable des signalements.

³ Telles que le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination (y compris le harcèlement), la liberté d'association, le salaire minimum, etc. Pour plus de détails, voir les chapitres 4 et 5 du Code de Conduite du Groupe Schaeffler (<https://www.schaeffler.fr/fr/societe-france/groupe/code-of-conduct/>) ou les chapitres 3 et 4 du Code de Conduite des Partenaires Commerciaux du Groupe Schaeffler (https://www.schaeffler.fr/fr/news_media/media_library/?tab=mediathek-pub&uid=80432197)

5 Procédure à la suite d'un Signalement par le Lanceur d'alerte

Le département Compliance Forensics & Investigations, ou le cas échéant le Représentant Local de la Conformité (ci-après dénommé le bureau responsable du signalement), effectue une pré-analyse du signalement.

Si une violation potentielle de la conformité semble évidente, le bureau responsable du signalement procédera à l'enquête.

Au cours du processus d'enquête, le bureau responsable du signalement peut collaborer avec d'autres services internes afin de recueillir le soutien et l'expertise nécessaires pour traiter les violations potentielles de la conformité. Cette collaboration respecte strictement les réglementations en matière de protection des données et de protection des lanceurs d'alerte, ainsi que le principe du besoin d'en connaître.

5.1 Dépôt d'un signalement

La procédure commence lorsqu'un lanceur d'alerte effectue un signalement par le biais de l'un des canaux de signalement de Schaeffler. Quel que soit le canal interne utilisé, le bureau responsable du signalement enregistre le signalement dans le système de signalement électronique.

5.2 Rencontre en personne

Si le Lanceur d'alerte demande une rencontre en personne, le bureau responsable du signalement fixera la rencontre dans un délai raisonnable, en veillant à ce qu'elle ait lieu au plus tard 14 jours après la demande.

5.3 Confirmation de la réception

Le bureau responsable du signalement enregistre chaque signalement et en confirme la réception au lanceur d'alerte dans les délais suivants
sept jours
après le dépôt.

Afin de confirmer la réception de leur signalement, les Lanceurs d'alerte doivent fournir leurs coordonnées ou créer une boîte aux lettres sécurisée s'ils utilisent le canal de signalement électronique.

5.4 Vérification de la plausibilité

Le bureau responsable du signalement analyse les informations soumises pour déterminer si les faits signalés sont suffisamment précis pour indiquer une violation de conformité et justifier une enquête.

Si nécessaire, le bureau responsable du signalement contactera le Lanceur d'alerte pour clarifier les principaux aspects du signalement et demander des informations supplémentaires. Le lanceur d'alerte disposera d'un délai raisonnable pour répondre à toute question.

Le bureau responsable du signalement peut clôturer un signalement enregistré si :

- Le signalement est hors périmètre (par exemple, parce qu'il n'est pas lié à Schaeffler, y compris sa chaîne d'approvisionnement),
- Le signalement est manifestement infondé, c'est-à-dire qu'il n'y a manifestement aucune indication d'une violation de conformité, ou
- D'autres informations ne peuvent pas être obtenues par des moyens juridiques.

Le bureau responsable du signalement informera le Lanceur d'alerte en conséquence si celui-ci a fourni ses coordonnées.

Si les faits n'établissent pas une Violation potentielle de la Conformité, mais justifient tout de même un suivi plus approfondi, le bureau responsable du signalement dirigera le Lanceur d'alerte vers le service interne approprié ou, avec le consentement du Lanceur d'alerte et si les coordonnées sont disponibles, transmettra le rapport directement à ce service.

5.5 Mener une enquête interne

Si l'analyse préalable indique une Violation potentielle de la Conformité, le bureau responsable du signalement lancera une enquête interne indépendante.

Par souci d'équité, en particulier en cas de conflit d'intérêts, des experts externes peuvent être embauchés pour mener l'enquête.

L'objectif de l'enquête est

- D'obtenir une compréhension claire des faits,
- D'identifier qui a commis une éventuelle violation et toute personne qui l'a aidée,
- De déterminer le moment où l'infraction a eu lieu,
- D'évaluer le préjudice potentiel causé à Schaeffler et/ou aux personnes concernées.

Schaeffler a mis en place des procédures pour s'assurer que les personnes chargées de l'enquête peuvent agir de manière indépendante et sans instructions qui pourraient compromettre leur objectivité. Ce sont des experts formés et qui ne rendent des comptes qu'à leurs supérieurs. Cette indépendance garantit une gestion rapide, impartiale et professionnelle de la situation factuelle et juridique, permettant un traitement objectif des signalements de Lanceurs d'alerte conformément au principe du besoin d'en connaître.

5.6 Cas identifiés de Pertinence pour le Groupe

Schaeffler se réserve le droit d'examiner de manière centralisée les signalements indiquant une pertinence potentielle pour le Groupe par le département Compliance Forensics & Investigations.

Cela s'applique aux signalements d'actes particulièrement graves, réels ou suspects, tels que :

- Corruption active et pots-de-vin actifs,
- Violations des lois antitrust et droit de la concurrence,
- Activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme,
- Violations systématiques des obligations comptables et de déclaration,
- Violations systématiques des lois et règlements sur la protection des données,
- Violations systématiques des lois sur le contrôle des exportations,
- Violations graves des droits de l'homme ou du droit de l'environnement.

Cela s'applique également lorsque les allégations sont dirigées contre le conseil d'administration et/ou des Responsables de Régions ou de Divisions de haut rang ou lorsque plusieurs entités juridiques sont impliquées.

5.7 Clôture d'une enquête interne

L'enquête interne sera clôturée lorsque

- La violation de conformité est suffisamment prouvée,
- L'enquête interne réfute la violation de la conformité, ou
- Aucun autre effort raisonnable ne peut éclaircir les faits allégués.

5.8 Mesures correctives

Si une enquête approfondie sur le signalement est menée, Schaeffler déterminera l'impact et les risques, puis décidera des mesures correctives nécessaires. Ces mesures peuvent inclure, sans s'y limiter, des mesures disciplinaires, juridiques, financières ou d'autres mesures compensatoires, mais aussi pour atténuer les risques identifiés et corriger les défaillances des procédures afin d'éviter des violations similaires à l'avenir.

Si nécessaire, Schaeffler mettra immédiatement en œuvre des mesures correctives.

5.9 Retour d'informations au Lanceur d'alerte

Rapport de suivi

En général, le bureau responsable du signalement fournit un rapport au Lanceur d'alerte dans les

trois mois

à compter de l'accusé de réception, à moins que la législation nationale n'impose un délai plus court. Le retour d'information implique d'informer le Lanceur d'alerte, dans la mesure raisonnable et autorisée par les lois et réglementations sur la confidentialité des données. Si l'enquête interne est en cours dans ce délai, le Lanceur d'alerte recevra une mise à jour de haut niveau.

Retour d'information après la fin de l'enquête interne

Si le signalement du Lanceur d'alerte a déclenché une enquête interne, le Lanceur d'alerte reçoit un retour d'information de haut niveau sur le résultat à la fin de l'enquête interne. Les principes susmentionnés s'appliquent.

6

Protection des Lanceurs d'alerte et des parties concernées

Schaeffler s'engage à protéger les Lanceurs d'alerte et toutes les parties collaborant aux enquêtes internes contre tout désavantage ou représailles. À cette fin, Schaeffler a mis en place des processus et des exigences robustes.

Ces mesures de protection comprennent :

6.1 Confidentialité

Toutes les personnes impliquées dans la réception, le traitement ou le suivi des signalements des Lanceurs d'alerte, ou qui fournissent un soutien à ces actions, doivent maintenir une stricte confidentialité concernant les informations qu'elles obtiennent, en particulier l'identité du Lanceur d'alerte. Si Schaeffler doit divulguer des informations (par exemple, pour protéger les droits individuels, mettre en œuvre des recommandations ou se conformer à des obligations légales), le nombre de personnes informées doit être réduit au minimum et informé de leurs obligations de confidentialité (principe du besoin d'en connaître).

Si Schaeffler est légalement tenu de divulguer l'identité du Lanceur d'alerte à des tiers, tels que les forces de l'ordre, Schaeffler peut ne plus être en mesure de garantir la confidentialité. Dans ce cas, le Lanceur d'alerte en sera informé, à moins que des obstacles juridiques ou factuels ne s'y opposent.

6.2 Interdiction des représailles

Schaeffler interdit strictement toute forme de représailles, y compris les menaces ou les tentatives de désavantage envers les Lanceurs d'alerte en réaction à un signalement de bonne foi.

Le non-respect de cette interdiction constitue une violation de conformité, qui peut déclencher une enquête interne et des mesures disciplinaires ultérieures.

6.3 Exclusion de responsabilité

Schaeffler ne tient pas les Lanceurs d'alerte légalement responsables des signalements effectués de bonne foi, que ce soit en interne ou en externe, et interdit strictement toute forme de représailles, de discrimination ou de représailles à leur encontre ou à l'encontre de tiers liés.

Cette protection ne s'applique pas si le lanceur d'alerte a commis un acte criminel pour obtenir les informations.

6.4 Protection et droits des parties concernées

Dans toute enquête interne, le bureau responsable du signalement doit respecter les droits des parties concernées ou de toute autre partie impliquée dans l'enquête ou contribuant à celle-ci.

Les principes suivants s'appliquent :

- Protection des droits de la personne et des données personnelles sensibles.
- Traitement équitable et respectueux de toutes les parties touchées par une enquête interne.
- La présomption d'innocence et le droit d'être entendu.

Objectivité, rapidité, proportionnalité et impartialité de toutes les mesures et conclusions d'enquête.

7 Canaux de signalements externes

Les Lanceurs d'alerte peuvent signaler des préoccupations par le biais des canaux de signalement de Schaeffler ou à des organismes externes, tels que des agences de lutte contre la corruption ou la police. Dans les pays disposant de canaux de signalement externes désignés, reportez-vous à l'annexe spécifique au présent Guide sur le Dispositif de Signalement.

Cependant, Schaeffler encourage l'utilisation de ses canaux de signalement internes en premier, car ils offrent une compréhension approfondie des préoccupations sur le lieu de travail et l'entreprise et une solide protection contre les représailles.

Toute interrogation avant d'effectuer un signalement peut être adressée au département Compliance Forensics & Investigations à investigations@schaeffler.com ou par le Représentant Local de la Conformité concerné.